

TOURNOI ECOBAD DU BCAS EN DOUBLE 2021

N° POONA 2001974

- 1) Cette compétition de Badminton est régie par les règles officielles du badminton 2020-2021 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2) Le tournoi, qui se déroule les 31 Janvier 2021, est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « N1-N2-N3-R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10- P11-P12 et NC ». Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autoriséé(e)s à participer à cette compétition. Ce tournoi est également ouvert aux joueur(euses) dépendant d'autres fédérations de badminton.
- 3) Le Juge arbitre sera Cyrille BERTON.
- 4) Le tournoi est référencé par la FFBaD n° : 2001974, Son Autorisation est en cours.
- 5) L'ensemble des tableaux se déroulera en poules avec 2 sortants dans la mesure du possible. Un tableau pourra se jouer en poule unique de 3, 4, 5, 6 ou 7 équipes si le nombre d'inscrits est trop restreint.
- 6) Le découpage des tableaux se fera par séries (Série 1, Série 2, Série 3...) selon le CPPH à la date du tirage au sort.
Les tableaux seront limités à un nombre maximum de 16 joueurs / paires.
Le comité d'organisation se réserve le droit de délivrer 2 wild-cards par série.
- 7) Les droits d'inscriptions sont fixés à :
 - 15€ pour un tableau
 - 20€ pour 2 tableauxCe tarif inclus en cadeau d'accueil une « carte buvette » d'une valeur de 4€.
- 8) Le logiciel utilisé sera MyCompet (sous réserve de fonctionnalité corrigée) sinon Badplus sera utilisé comme solution de secours.
- 9) Les inscriptions se font :
 - Soit en ligne sur le portail Fédéral
 - Soit par courrier: Dans ce cas, les inscriptions (un document par club), sont à envoyer par courrier, accompagnées du règlement, avant le Lundi 11 Janvier 2021, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:
BERTON Sophie
Lot Les 4 Vents
7 Entrée de Sirocco
97220 TRINITE
- 10) La date limite d'inscription est fixée au Dimanche 24 Janvier 2021 minuit. Le tirage au sort aura lieu le Mardi 26 Janvier 2021.
- 11) Les droits d'inscription ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, les droits d'inscriptions ne pourront en aucun cas être remboursés.
- 12) Le joueur forfait ou blessé après la date du tirage au sort devra envoyer un justificatif dans les 5 jours suivants la compétition au Juge-Arbitre, par mail : cyrilleberton972@gmail.com. En l'absence de ce justificatif, une sanction pourra être appliquée.
- 13) Tout joueur devra se présenter sur le terrain indiqué avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette, serviette, boisson...)

- 14) Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
- 15) Quelques minutes avant leur match, les joueurs seront appelés en chambre d'appel. Ces joueurs sont censé s'être échauffé au préalable. A l'annonce de leur matchs, les joueurs auront droit à 3 minutes de prise de contact avec le terrain. Si 5 minutes après l'annonce de son match un joueur n'est pas présent sur le terrain, le Juge-Arbitre aura la possibilité de reporter le match ou de déclarer le joueur forfait.
- 16) Lors du service, tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté let une fois. En cours de jeu, tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.
- 17) Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs et peuvent être remis en question par décision du Juge-Arbitre, pour le bon déroulement du tournoi. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi pour quelque durée que ce soit devra demander l'accord du Juge-Arbitre.
- 18) Les joueurs devront se faire pointer à la table de marque dès leur arrivée.
- 19) Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel est le RSL N°1. Il sera en vente dans la salle et devra être utilisé en cas de litige entre deux joueurs.
- 20) Les matchs seront en auto-arbitrage. Ils pourront éventuellement être arbitré à la demande du Juge-Arbitre.
- 21) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min. Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au début du match suivant, 3 min après l'appel des joueurs
- 22) Le plateau sportif est uniquement réservé aux joueurs, aux entraîneurs, au Juge-Abitre, au comité d'organisation ainsi qu'aux élus municipaux et aux employés de la municipalité. Si une personne désire y avoir accès pour faire des photos ou vidéo, il devra demander l'autorisation au préalable au Juge-Arbitre.
- 23) Le Coaching est autorisé durant un match, mais uniquement lorsque le volant n'est pas en jeu. Seuls deux coachs seront admis. **Ces derniers seront impérativement équipés de chaussures de sports.**
- 24) Le club décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident, en dehors des matchs.
- 25) Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.
- 26) **Selon l'Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC)**, chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués en arrivant à la table de marque, une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition. Il est par d'ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.
- 27) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.